



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 7 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Match Stade Rennais FC / FC Nantes

Arrêté préfectoral limitant la liberté d'aller et venir à Rennes des supporters du Football Club de Nantes à l'occasion du derby **dimanche 11 novembre 2018**

A l'occasion du derby Rennes-Nantes qui se disputera dimanche 11 novembre à 17h au Roazhon Park à Rennes, et compte tenu du risque avéré de troubles à l'ordre public, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté limitant la liberté d'aller et venir des supporters du Football Club de Nantes.

Du samedi 10 novembre à 12h00 au dimanche 11 novembre à 23h00, l'arrêté préfectoral interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du FC Nantes ou se comportant comme tel, c'est-à-dire portant notamment une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau aux couleurs du club de Nantes :

- d'accéder au stade Roazhon Park, de circuler et de stationner sur la voie publique dans le périmètre suivant : à l'ouest par la rocade Ovest (RN 136), au nord par la route de Vezin, à l'est par la rue de Saint-Brieuc et la rue Louis Guilloux, au sud par la Vilaine.

- d'accéder, de circuler ou de stationner dans le centre-ville de Rennes délimité par les voies suivantes : rue Legraverend, rue de l'Hôtel Dieu, rue Lesage, rue du Général Guillaudot, rue de la Motte, rue Gambetta, avenue Janvier, place de la Gare, boulevard Beaumont, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne, Quai Saint-Cast, boulevard de Chézy.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux supporters munis de contremarques délivrées par l'intermédiaire du Football Club de Nantes, ces derniers devant être parvenus en bus au point de rassemblement fixé par les forces de l'ordre.

Sont également interdits dans les deux périmètres pré-cités, ainsi que dans l'enceinte et aux abords du stade, la possession, le transport et l'utilisation des **fusées, artifices de toute nature et objets susceptibles de constituer une arme** au sens de l'article 132-75 du code pénal.

Au-delà de ces mesures administratives, un dispositif de sécurité publique adapté sera mis en place dans l'enceinte et aux abords du stade.

PJ : Arrêté n°2018-23865 limitant la liberté d'aller et venir des supporters du Football Club de Nantes à l'occasion du match de football du dimanche 11 novembre 2018 avec l'équipe du Stade Rennais Football Club

Contacts presse :

Préfecture BRETAGNE – ILLE-ET-VILAINE

Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 06.74.44.76.11 - 02.99.02.11.80 – benedicte.villeroiy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv